



720, avenue Spadina, bureau 223,
Toronto (Ontario) M5S 2T9
Courriel : info@migrantworkersalliance.org
Téléphone : 1 855 567-4722
www.migrantworkersalliance.org

DEST. : Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration
OBJET : Répercussions de la COVID-19 sur le système d'immigration

Le jeudi 26 novembre 2020

Mesdames,
Messieurs,

Organisme dirigé par des migrants en Ontario, la Migrant Workers Alliance for Change organise les ouvriers agricoles, les travailleurs de la santé et les étudiants. Le présent mémoire porte plus particulièrement sur les ouvriers agricoles migrants.

Entre le 15 mars 2020 et le 15 mai 2020, nous avons parlé à 180 ouvriers qui ont appelé nos lignes directes (services en anglais et en espagnol) au nom de 1 162 ouvriers. Dans la plupart des cas, nous avons parlé à chaque ouvrier en moyenne quatre fois au cours de ces 60 jours. Nous avons pris conscience d'une tendance qui n'a fait que s'aggraver depuis. Du 15 mai au 15 novembre, nous avons parlé à 650 autres ouvriers qui en représentent des milliers d'autres.

D'après ce que nous avons entendu, voici l'expérience vécue par les ouvriers agricoles migrants pendant la pandémie de COVID-19 :

- **L'absence de statut de résident permanent fait en sorte qu'il est impossible, pour les travailleurs, de faire valoir leurs droits :** Une grande majorité des plaintes que nous recevons portent sur l'absence de statut de résident permanent, facteur clé de la capacité des ouvriers à : se protéger contre la COVID-19; demander un logement décent; accéder à des informations sur les soins de santé; ou faire valoir leurs droits en matière de travail. Par exemple, des ouvriers d'Ontario Plants Propagation et de Pioneer Farms nous ont téléphoné quelques semaines avant les éclosions de COVID-19 pour souligner le manque de protections adéquates en matière de santé et de sécurité, mais ils ont insisté sur le fait qu'ils ne pouvaient pas changer la situation du fait que leur employeur contrôlait leur logement, leur capacité à rester au Canada et leur capacité à revenir au pays à l'avenir. Tous les ouvriers à qui nous avons parlé ont convenu que le statut de résident permanent est un besoin urgent pour demeurer en vie.

« Les patrons veulent juste nous faire venir ici pour récolter ce qu'ils ont semé, puis nous renvoyer chez nous. Mais tout comme eux, nous avons nous aussi une vie. Nous ne sommes pas des chiens et nous devrions avoir notre mot à dire dans ce pays. Nous travaillons et nourrissons les gens de ce pays. Nous travaillons sous la pluie et au soleil. Nous travaillons dans la neige pour nourrir les gens. Je travaille ici, je paie des impôts, je devrais avoir mon mot à dire. J'aimerais voir une meilleure offre pour les ouvriers saisonniers parce que nous ne sommes pas des animaux et nous devrions être traités équitablement. Nous méritons un

meilleur traitement et de meilleures conditions de vie. Nous méritons le statut de résident permanent. Je ne veux pas vivre de cette façon. » – Damian, ouvrier saisonnier jamaïcain depuis plus de 20 ans et père de cinq enfants.

- **Les craintes pour la santé vont de pair avec la peur de perdre des revenus :** De nombreux travailleurs ont déclaré ne pas avoir accès à des services de santé et, notamment, ne pas avoir de cartes d'assurance-maladie. Beaucoup d'autres ont déclaré ne pas recevoir d'informations sur les soins de santé ou ne pas savoir à qui s'adresser pour obtenir des informations sur les soins de santé parce que leur employeur les empêchait de quitter la ferme. La principale préoccupation liée aux soins de santé dans le cadre de la pandémie de COVID-19 concernait en fait la perte de revenus : de nombreux ouvriers craignaient de tomber malades parce qu'ils perdraient leurs revenus et ne pourraient plus envoyer d'argent à leur famille.

« En ce moment, il y a dix cas [de COVID-19] dans le complexe. Ils font passer des tests aux ouvriers, puis ils les font quand même venir au travail avec tout le monde, comme si de rien n'était. Plus ils font de tests, plus ils trouvent de cas, mais ils continuent de faire travailler les gars tous ensemble. » – Lloyd.

- **Le vol des salaires est monnaie courante :** La peur de perdre des revenus ne date pas d'hier : les ouvriers ont vu leurs employeurs voler leurs salaires pendant des années. Cette saison, les mêmes comportements se sont poursuivis : certaines des coupes effectuées dans les salaires étaient illégales, tandis que d'autres prenaient la forme d'« accords de retenue » que les ouvriers étaient obligés de signer parce qu'ils étaient menacés d'expulsion. Nous avons pu prendre des mesures pour récupérer les montants confirmés pour lesquels nous avons des fiches de paie, des contrats ou des photos de reçus. Comme les conditions empêchent les ouvriers de recueillir de telles preuves matérielles, les sommes réellement volées dont les ouvriers se sont plaints étaient beaucoup plus élevées que ce que nous avons pu prouver, et nous n'avons pas non plus été en mesure de donner suite à toutes les plaintes.

« Le patron reçoit de l'argent du gouvernement pour les coûts de mise en quarantaine et, pourtant, il nous refile la facture pour le savon et l'épicerie. Il prend le pain de la bouche de nos enfants – nous devons envoyer cet argent à nos familles dans notre pays! » – Winston, pépiniériste saisonnier depuis cinq ans, père de deux enfants.

- **La fermeture des frontières a occasionné des pertes de revenus, et les ouvriers ont été contraints de se rendre au Canada malgré les risques liés à la COVID-19, car ils ne bénéficient d'aucune aide au revenu :** Nous avons reçu de nombreuses plaintes concernant les retards et les difficultés rencontrées par les ouvriers qui essayaient d'entrer au Canada pour commencer à travailler. La grande majorité de ces préoccupations tournent autour des revenus perdus en raison des retards, ou de l'incapacité des ouvriers de refuser de venir à un endroit où les conditions de travail et de logement sont dangereuses parce qu'ils ne pouvaient pas se permettre de renoncer à un revenu essentiel. La plupart d'entre eux auraient préféré ne pas se rendre au Canada parce qu'ils provenaient de communautés relativement peu touchées par la COVID-19, mais ils n'avaient pas d'autre choix puisque le programme fédéral de soutien du revenu les excluait du fait qu'ils étaient à l'extérieur du

pays. Les ouvriers craignaient pour leur sécurité en raison de la façon dont ils avaient été traités auparavant – les éclosions dans les fermes partout au pays prouvent qu'ils avaient raison.

« Mon vol jusqu'au Canada, le 31 mars, a été annulé en raison de la fermeture des frontières! Ma fille de 15 ans est tombée malade et a besoin de soins immédiats, y compris d'une transfusion sanguine, mais je n'ai pas l'argent nécessaire pour payer ces soins. Je suis désespéré et j'ai besoin d'une aide au revenu, car la vie de ma fille est en danger. »

– Gilberto, ouvrier agricole mexicain, père de deux enfants.

- **Les ouvriers ne pouvaient pas garder leurs distances des autres et n'ont pas reçu de nourriture décente, un revenu ou des informations sur la santé pendant la quarantaine :**

À partir du 21 mars, les ouvriers migrants devaient se mettre en quarantaine pendant 14 jours dès leur arrivée, période pendant laquelle ils devaient garder leurs distances des autres, se faire payer 30 heures par semaine et recevoir des informations sur les soins de santé, de la nourriture et des fournitures de base. Nous avons reçu des plaintes de centaines d'ouvriers qui n'ont pas été rémunérés pour cette période, ont vu leurs revenus de quarantaine être réduits ou ont été payés moins que les 30 heures par semaine auxquelles ils avaient droit. Nombre d'entre eux ont fait état d'un accès insuffisant à la nourriture. D'autres plaintes provenaient de migrants incapables de suivre les règles de distanciation physique. Les protocoles de quarantaine ont été élaborés en tenant compte de la sécurité des citoyens et des employeurs canadiens et ne sont pas adaptés à l'expérience particulière des ouvriers qui ne parlent ni l'anglais ni le français, qui n'ont pas accès à un numéro de téléphone canadien ou à Internet, qui n'ont pas été informés de leurs droits en quarantaine à leur arrivée et qui n'ont pas eu le pouvoir de négocier de meilleures protections avec leurs employeurs. Les conditions dans les exploitations agricoles n'ayant pas changé, une deuxième série d'éclosions a commencé ces dernières semaines, juste au moment où la saison se termine. Cette situation a empêché les ouvriers de rentrer chez eux et les a contraints à retourner en quarantaine, sans garantie de soutien du revenu, confrontés à un manque de nourriture adéquate et à l'absence de chauffage dans les dortoirs non hivernés.

« Si nous ne pouvions joindre personne, je pense que notre patron nous laisserait mourir de faim avant de nous aider. Il ne se soucie aucunement de nous. » – Anthony, ouvrier agricole dans un verger de poires dans la région de Hamilton.

- **Les conditions de logement se sont considérablement détériorées après la mise en quarantaine et les déplacements des ouvriers ont été limités :** Bien que les principales plaintes concernant la quarantaine portent sur les conditions de vie et le surpeuplement, nous recevons constamment des plaintes concernant les conditions de logement sans rapport avec la quarantaine ou sa fin. Ces plaintes concernent notamment le manque de fournitures essentielles, la propreté, l'exiguïté des locaux et la présence d'animaux et de parasites. Si on combine tous ces aspects, le logement arrive au deuxième rang des plaintes les plus fréquentes. De nombreux ouvriers ont signalé de graves restrictions à leur mobilité, notamment l'impossibilité de quitter le logement fourni par leur employeur pour envoyer des fonds à leur famille à l'étranger, acheter des cartes d'appel pour communiquer avec leurs amis et les membres de leur famille, ou accéder à de la nourriture et à d'autres fournitures de base. De nombreux ouvriers migrants signalent que les employeurs utilisent la pandémie pour

restreindre encore davantage leurs libertés fondamentales, démantelant leurs systèmes de soutien et réseaux sociaux, et ciblant les ouvriers connus pour leur franc-parler en les confinant sur leur lieu de travail et dans leurs dortoirs.

« Nous savons que notre patron utilisera ce virus pour faire respecter des règles qu'il voulait déjà établir. Il utilise la pandémie comme prétexte pour nous contrôler. Il ne devrait pas être autorisé à traiter des hommes adultes de cette façon. » – Joseph, ouvrier saisonnier jamaïcain.

- **L'intimidation, la surveillance, les menaces et le racisme ont considérablement augmenté** : Les ouvriers ont également fait état d'un racisme accru de la part des employeurs, du personnel des magasins locaux et de certains membres de la localité qui les traitent comme s'ils étaient des « porteurs de maladies », même dans les cas où les ouvriers sont arrivés avant la pandémie. Les ouvriers migrants ont signalé une augmentation de l'intimidation, de la surveillance et des menaces de la part des employeurs, souvent sous le couvert des protocoles liés à la COVID-19. Des agents de sécurité d'entreprises privées ont été affectés aux dortoirs et les ouvriers se sont fait dire qu'ils seraient remis à la police s'ils ne suivaient pas les ordres de leur employeur. De nombreux ouvriers migrants ont déclaré que leurs employeurs les traitaient moins bien que les années précédentes. Il est important de noter que si les plaintes des ouvriers hispanophones et anglophones concordent essentiellement, les plaintes concernant des menaces étaient disproportionnellement plus élevées chez les hommes noirs des Caraïbes.

« Ces gens sont cruels et j'en ai marre d'eux. Ils ne se soucient aucunement des Noirs, ils nous utilisent comme des esclaves. J'ai essayé de m'éloigner de cette ferme pendant très longtemps et je n'y arrive pas. » – Delroy, ouvrier saisonnier depuis 23 ans, père de cinq enfants qui aide sa mère âgée chez lui.

- **Le travail s'est beaucoup intensifié pendant la COVID-19** : Comme les ouvriers migrants sont moins nombreux à venir au pays ou que leur arrivée est retardée, la charge de travail de ceux qui sont déjà présents a augmenté de façon spectaculaire : nombreux sont ceux qui ont déclaré avoir travaillé des semaines d'affilée sans un seul jour de congé, avoir été contraints de faire de longues heures de travail et avoir souffert de foulures, de blessures et de maladies en raison de l'accélération du rythme de travail. La plupart des lois sur l'emploi et le travail excluent les ouvriers migrants – ils n'ont aucun droit en ce qui concerne le salaire minimum, le paiement des heures supplémentaires, les heures de travail, les pauses, les jours de congé ou la négociation de conventions collectives. En conséquence, les employeurs obligent les ouvriers à travailler à une vitesse folle pour garantir leurs profits.

« Nous sommes traités comme des machines. Nous voulons juste qu'ils reconnaissent que nous sommes des humains. » – Raymond, ouvrier saisonnier jamaïcain depuis 11 ans, père de deux enfants.

Nous recommandons donc que les mesures suivantes soient prises immédiatement, afin de prévenir d'autres maladies et décès en 2021 et au-delà :

Accorder le statut de résident permanent à l'arrivée

1. Régulariser la situation de tous les migrants se trouvant au pays sans statut de résident permanent et faire en sorte qu'ils obtiennent immédiatement le statut de résident permanent. Tous les migrants qui arriveront au pays à l'avenir doivent se faire accorder le statut de résident permanent à leur arrivée.

Protéger la santé et la sécurité

2. Assurer la distanciation physique et fournir de l'équipement de protection individuelle pour tous les ouvriers migrants, tant dans le logement que sur le lieu de travail, pendant toute la durée de la pandémie (et pas seulement pendant la période de quarantaine). Mener des inspections proactives, aléatoires et inopinées des lieux de travail, y compris des logements. Veiller à ce que les soins de santé et les informations sur ces soins soient offerts dans la langue des ouvriers, y compris pendant l'hospitalisation, et s'assurer que les hôpitaux disposent des ressources nécessaires pour prodiguer des soins dans la langue du patient. Mettre fin à la pratique du rapatriement médical et supprimer les règles de non-admissibilité pour raisons médicales.

Créer des conditions de vie dignes

3. Créer une norme nationale en matière de logement afin que les ouvriers puissent vivre en sécurité et dans la dignité. Ces normes doivent être fondées sur les besoins et les priorités des ouvriers avant tout, avant d'être fondées sur les intérêts des employeurs, et doivent être appliquées rigoureusement.
4. Effectuer des inspections fréquentes et aléatoires en personne pendant toute la saison. Tout employeur qui ne se plie pas aux normes en matière d'hébergement qui facilite la distanciation physique n'aura plus le droit de participer au Programme des travailleurs étrangers temporaires et de nouveaux emplois adéquats ainsi que des permis de travail ouverts devront être offerts aux travailleurs migrants touchés.
5. Si les ouvriers le demandent, exiger que les employeurs offrent des produits d'hygiène adéquats et des repas appropriés sur le plan culturel et nutritifs pendant la période de quarantaine, sans déductions.
6. Les employeurs doivent s'assurer que les ouvriers ont la possibilité de quitter l'exploitation agricole sans restriction, entre autres pour envoyer des fonds, acheter des produits alimentaires, recevoir un soutien social et obtenir des soins de santé.

Assurer un revenu pour tous

7. Fournir une aide au revenu immédiate à tous les ouvriers sur les lieux de travail touchés par les éclosons de COVID-19. Les barrières linguistiques, téléphoniques et d'accès à Internet font en sorte qu'il est presque impossible, pour les ouvriers agricoles migrants, d'avoir accès à la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE). Le soutien au revenu fédéral doit être étendu à tous les ouvriers migrants qui n'ont pas pu se rendre au Canada pour travailler ou dont le retour au pays a été retardé, en raison de la perte de revenu attribuable à la COVID-19. Le soutien au revenu doit être offert aux ouvriers qui n'ont pas de numéro d'assurance sociale valide. Les ouvriers qui ne parlent ni anglais ni français, et qui n'ont pas un accès fiable aux numéros de téléphone locaux ou à Internet, doivent pouvoir faire une demande de PCRE. Comme mesure immédiate, il faut fournir des permis de travail ouverts à tous ceux qui en font la demande.

Offrir un travail décent

8. Augmenter de façon permanente les salaires des ouvriers agricoles essentiels.
9. Veiller à ce que les ouvriers agricoles se prévalent de tous les droits du travail, y compris l'indemnisation des accidents du travail, sans exemptions ni exclusions.
10. Veiller à ce que tous les employeurs fournissent un équipement de protection individuelle adéquat à tous les ouvriers travaillant en groupes et que les ouvriers puissent garder leurs distances au travail ou dans leur logement à tout moment.

Voir à la santé publique et non mettre l'accent sur la surveillance

11. Il ne doit y avoir aucun échange d'informations ni aucun contact avec les forces de l'ordre, les gardes de sécurité d'entreprises privées ou les consulats, que ce soit de la part des employeurs ou des unités de conformité dans les cas où les travailleurs déposeraient des plaintes. Cette disposition doit être communiquée directement aux ouvriers. Des mesures particulières de lutte contre le racisme doivent être élaborées en collaboration avec les ouvriers migrants par tous les ordres de gouvernement.

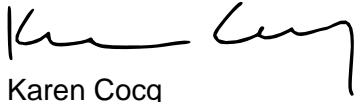
Suspendre le travail dans les exploitations agricoles où il y a une éclosion de COVID-19

12. Si les conditions de travail et de vie dans les exploitations agricoles où il y a une éclosion de COVID-19 ne peuvent pas être immédiatement adaptées pour protéger la sécurité des ouvriers, le travail doit être interrompu. Les installations doivent être entièrement désinfectées et ne doivent être rouvertes que lorsque la sécurité des ouvriers peut être garantie. Les noms des exploitations agricoles où des éclosions de COVID-19 se sont déclarées doivent être communiqués. Le gouvernement fédéral doit s'assurer que tous les ouvriers qui veulent changer d'emploi reçoivent un permis de travail ouvert accéléré et le statut de résident permanent.

Adapter la mise en quarantaine aux ouvriers

13. Il faut mettre en place un système de suivi réactif et d'application proactive, en consultation avec les organisations d'ouvriers migrants, qui comprend des inspections rapides, inopinées et en personne des employeurs lorsque des plaintes sont déposées, en coordination avec les autorités locales de santé publique.
14. Les exigences de quarantaine liées à la COVID-19 pour les employeurs doivent être communiquées directement aux ouvriers, accompagnées d'informations sur la manière dont les ouvriers peuvent faire valoir leurs droits et déposer des plaintes anonymes.
15. Une interface accessible permettant aux travailleurs et à leurs organisations de soutien de déposer des plaintes doit être mise en place. Tous les ouvriers d'un lieu de travail doivent être informés des résultats des inspections menées à la suite de dénonciations anonymes.
16. Les employeurs doivent offrir aux ouvriers des produits d'hygiène et des repas adéquats pendant leur période de quarantaine, sans déductions. La capacité des ouvriers à accéder à un réseau de soutien social doit être facilitée par un accès garanti à Internet et au téléphone sans fil, et par la mise en relation des ouvriers avec les organisations d'aide locales.
17. Les ouvriers doivent être indemnisés convenablement lorsque les employeurs mettent leur vie en danger en ne respectant pas les lignes directrices.

Je vous remercie de l'attention que vous accorderez à cette demande. Vous pouvez communiquer avec moi par courriel, à l'adresse karen@migrantworkersalliance.org ou par téléphone, au 1-855-567-4722.



Karen Cocq
Coordonnatrice de projets et de campagnes
Migrant Workers Alliance for Change